



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI, 16 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi, 16 juillet 2014, à 10 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milete (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 juillet 2014, vers 8 h 30, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE MERCREDI 16 JUILLET 2014 à 10 h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Prière

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

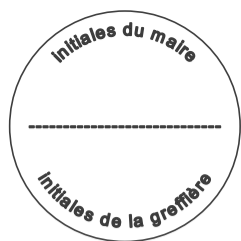
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-327)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n^{os} 2 et 59);
- 3° Appel d'offres public – travaux de réfection parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul
- 4° Mandat à Grenon Hogue Ass. – aménagement parc du Tricentenaire
- 5° Renouvellement entente de gestion du traitement de l'eau - Magnus - 698,95 \$ par mois

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 15^e jour du mois de juillet 2014

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 15 juillet 2014
André Lamy	à la résidence le 15 juillet 2014
Jean-Pierre Gélinas	à la résidence le 15 juillet 2014
Charles Fréchette	à la résidence le 15 juillet 2014
Françoise Hogue Plante	à la résidence le 15 juillet 2014
Gilles A. Lessard	à la résidence le 15 juillet 2014
Murielle Bergeron Milette	à la résidence le 15 juillet 2014

2014-327

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mercredi 16 juillet 2014 à 10 h tel qu'il a été présenté.

2014-328

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIES DES RUES ET AVENUES SAINT-JACQUES, SAINT-MARC, SAINTE-MARIE ET SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour des travaux de réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul selon les plans et devis préparés par la firme Pluritec;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

2014-329

MANDAT À GRENON HOGUE ASS. –AMÉNAGEMENT PARC DU TRICENTENAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels des architectes paysagistes Grenon Hogue Ass. pour la préparation des dessins et devis en architecture du paysage pour le projet d'aménagement du parc du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'un mandat de services professionnels pour la préparation des dessins et devis en architecture du paysage pour le projet d'aménagement du parc du Tricentenaire soit donné à la firme d'architectes paysagistes Grenon Hogue Ass., selon le détail de l'offre de services professionnels datée du 29 mai 2014;

QUE les sommes soient puisées à même le surplus accumulé affecté – Legs parc du Tricentenaire;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-330

**RENOUVELLEMENT ENTENTE DE GESTION DU TRAITEMENT DE L'EAU –
MAGNUS – 698,95 \$ PAR MOIS**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente de gestion du traitement de l'eau de la compagnie Magnus pour la fourniture des services et des produits relatifs au traitement de l'eau des tours de refroidissement et des systèmes fermés – eau glacée du centre sportif;

CONSIDÉRANT que la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré puisque les coûts d'honoraires professionnels sont inférieurs à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE soit renouvelé le contrat pour la fourniture des services et des produits relatifs au traitement de l'eau des tours de refroidissement et des systèmes fermés – eau glacée du centre sportif, tel que plus amplement décrit à l'entente de gestion du traitement de l'eau, à Magnus, et ce, pour une période de 12 mois, rétroactivement au 1^{er} juillet 2014, au coût de 698,95 \$ par mois;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mimi Deblois, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 11 h.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE